Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260706-2026086-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 06/07/2026

Date de la convocation
30/06/2026

Date d'affichage
30/06/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23 Présents : 20 Votants : 22

A l'unanimité
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026 et le 6 Juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. BRIZARD Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise

Excusés ayant donné procuration : M. LALESNEL Thierry à M. DENIS Bernard, Mme TEILLARD Stéphanie à M. BRIZARD Philippe
Excusé : M. CONCHE Philippe

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026086
Objet de la délibération : Réhabilitation et extension du Pôle Enfance : avenants au marché de travaux

Monsieur le Maire indique que plusieurs avenants ont été proposés dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension du Pôle Enfance :

- avenant n°4 au lot n°7 (cloisonnement – isolation - doublages) – ARMOR RENOVATION : une partie de la brique plâtrière et de l'isolant existant devait être conservée mais leur état ne le permet pas. Ces murs doivent donc être repris entièrement (145 d'isolation au lieu de 60 et habillage des tableaux linteau)
  - montant initial de marché : 138 645.99 € HT
  - montant de l'avenant 2 : 468.97 € HT
  - montant de l'avenant 3 : 3 616.00 € HT
  - montant du présent avenant : 7 971.01 € HT
  - nouveau montant de marché : 150 701.97 € HT

- avenant n°5 au lot n°11 (électricité) – LUSTRELEC : remplacement du câble d'alimentation du restaurant scolaire sectionné pendant les travaux et qui doit être changé car il n'est plus aux normes
  - montant initial de marché : 105 000.00 € HT
  - montant de l'avenant 2 : 1 617.86 € HT
  - montant de l'avenant 3 : 588.03 € HT
  - montant de l'avenant 4 : 515.44 € HT
  - montant du présent avenant : 5 631.34 € HT
  - nouveau montant de marché : 113 352.67 € HT

- avenant n°3 au lot n°2 (gros œuvre) – CHANSON : suite au câble sectionné, passage de la gaine électrique, création de 2 chambres de tirage, …
  - montant initial de marché : 245 130.00 € HT
  - montant de l'avenant 2 : 5 695.42 € HT
  - montant du présent avenant : 2 850.81 € HT
  - nouveau montant de marché : 253 676.23 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants et l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 08/07/2026